



## Acte définitif de vente

-----  
Par Karine77

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente chez le notaire le 10 mai, fixant une date butoir pour la signature définitive le 11/08.

La vendeuse ne se rend pas disponible pour ce rdv, elle n'a pas non plus vidé la maison. Elle nous averti la veille de tout cela, le relevé de compteur n'a pas encore été fait.

Existe t'il un recours ?

Merci